



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 MARS 2021

N°2021-08

L'an deux mille vingt-un et le lundi vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/03/2021

Date d’Affichage : 15/03/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Mme Nathalie FILLATRE, donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Noëlla ROBIN, donne son pouvoir à Mme Christelle FROMENTEAU,

Secrétaire : Mme Valérie BRISSAUD,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.**

Le Conseil Municipal délibère sur les Comptes Administratifs 2020 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 550 318,95 €

Recettes 837 739,45 €

Excédent de clôture : 287 420,50 €

Section d’Investissement

Dépenses 279 055,05 €

Recettes 178 056,58 €

Déficit de clôture : 100 998,47 €

Besoin de financement : 100 998,47 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal de la commune pour l'exercice 2020, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 22 mars 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210322-D2021_08_1-DE
Regu le 23/03/2021